

Région BRETAGNE
Département d'ILLE et Vilaine
Canton La Guerche-de-Bretagne
COMMUNE de DROUGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017

Le Mardi 7 MARS deux mil dix-sept à 20h, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre JUVIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14 **Votants** : 14

Date de convocation : 2 Mars 2017

Date de publication : 2 Mars 2017

Présents : Monsieur Pierre JUVIN, Maire ;
Madame Patricia MARSOLLIER et Monsieur Camille GITEAU, adjoints
Mesdames Nathalie ANGER, Claudine TARTRAIS, Vicky HINAULT, Christèle POIRIER,
Corinne DELERIN
Messieurs Daniel DAVID, Jean-Claude PIPARD, Christophe NOUVEL, Christian TARIEL,
Hervé OLIVRY, Hervé GILARD

Absente excusée : Madame Martine MARZIN

Pouvoir de Madame MARZIN à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé OLIVRY

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – ASSAINISSEMENT –
N° Réf : 013-03/2017

EXPOSE : Madame Patricia MARSOLLIER, premier adjoint, présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2016 de l'Assainissement dressé par Monsieur le Maire.

Il fait apparaître les résultats suivants :

SECTION d'EXPLOITATION

• Dépenses prévues	4.680 €	dépenses réalisées	3.669,01 €
• Recettes prévues	4.680 €	Recettes réalisées	4.187,00 €
Résultat exercice		Excédent de	517,39 €
Résultat antérieur reporté		déficit de	109,41 €
Résultat de clôture		Excédent de	407,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses prévues	1.723,03 €	Dépenses réalisées	néant
• Recette prévues	1.723,03 €	Recettes réalisées	853,08 €
Résultat de l'exercice		Excédent de	853,08 €
Résultat antérieur reporté		déficit de	1.723,03 €
Résultat de clôture		déficit de	869,95 €

PROPOSITION : Madame l'adjointe propose au Conseil Municipal de voter à main levée le Compte Administratif 2016 et d'affecter l'excédent d'exploitation. Conformément à la législation Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité,

- Vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 « ASSAINISSEMENT » tel que présenté
- Décide, compte tenu du déficit d'investissement de clôture, d'affecter la totalité de l'excédent de l'exploitation à l'article 1068 du Budget Primitif 2017 « ASSAINISSEMENT », excédent de fonctionnement capitalisé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – C.C.A.S N° Réf : 014-03/2017

EXPOSE : Madame Patricia MARSOLLIER, premier adjoint, membre du C.C.A.S présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2016 du C.C.A.S dressé par Monsieur le Maire. Le C.C.A.S ayant été dissout au 31 Décembre 2016 et intégré dans le budget communal, c'est le Conseil Municipal qui vote le Compte Administratif 2016.

Il fait apparaître les résultats suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT

• Dépenses prévues	10.000 €	dépenses réalisées	4.156,84 €
• Recettes prévues	10.000 €	Recettes réalisées	7.488,00 €
Résultat exercice		Excédent de	3.331,16 €
Résultat antérieur reporté		Excédent de	2.415,00 €
Résultat de clôture		Excédent de	5.746,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses prévues	18.411,50 €	Dépenses réalisées	05.126,23 €
• Recette prévues	18.411,50 €	Recettes réalisées	10.973,25 €
Résultat de l'exercice		Excédent de	5.847,02 €
Résultat antérieur reporté		Excédent de	6.825,25 €
Résultat de clôture		Excédent de	12.672,27 €

PROPOSITION : Madame l'adjointe propose au Conseil Municipal de voter à main levée le Compte Administratif 2016. Conformément à la législation Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2016 « C.C.A.S » et prend acte que les résultats seront intégrés au Budget Primitif 2017 de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – lotissement LE CLOS de la CHATAIGNERAIE- N° Réf : 015-03/2017
--

EXPOSE : Madame Patricia MARSOLLIER, premier adjoint, présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2016 du Lotissement « Le Clos de la Chataigneraie » dressé par Monsieur le Maire. Il fait apparaître les résultats suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT

• Dépenses prévues	300.991,46 €	dépenses réalisées	250.149,20 €
• Recettes prévues	300.991,46 €	Recettes réalisées	250.149,20 €
Résultat exercice		Néant	
Résultat antérieur reporté			50.138,82 €
Résultat de clôture		Déficit de	50.138,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses prévues	286.482,93 €	Dépenses réalisées	265.196,41 €
• Recette prévues	286.482,93 €	Recettes réalisées	243.235,64 €
Résultat de l'exercice		Déficit de	21.960,77 €
Résultat antérieur reporté		Excédent de	43.247,29 €
Résultat de clôture		Excédent de	21.286,52 €

PROPOSITION : Madame l'adjointe propose au Conseil Municipal de voter à main levée le Compte Administratif 2016. Conformément à la législation Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2016 « Lotissement le CLOS de la CHATAIGNERAIE » tel que présenté.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – COMMUNE
N° Réf : 016-03/2017

EXPOSE : Madame Patricia MARSOLLIER, premier adjoint, présente au Conseil Municipal, le Compte Administratif 2016 de la commune, dressé par Monsieur le Maire. Il fait apparaître les résultats suivants :

SECTION de FONCTIONNEMENT

• Dépenses prévues	344.154,00 €	dépenses réalisées	277.835,56 €
• Recettes prévues	344.154,00 €	Recettes réalisées	356.671,40 €
Résultat exercice		Excédent de	078.835,84 €
Résultat antérieur reporté		Néant	
Résultat de clôture		Excédent de	078.835,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

• Dépenses prévues	324.496,61 €	Dépenses réalisées	153.841,47 €
• Recette prévues	324.496,61 €	Recettes réalisées	265.808,89 €
Résultat de l'exercice		Excédent de	111.967,42 €
Résultat antérieur reporté		Déficit de	057.870,04 €
Résultat de clôture		Excédent de	054.097,38 €

PROPOSITION : Madame l'adjointe propose au Conseil Municipal de voter à main levée le Compte Administratif 2016. Conformément à la législation Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

DECISION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à main levée et à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2016 de la commune tel que présenté.

VOTE des COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

A l'unanimité le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs 2016 de la commune, du lotissement, de l'assainissement et du C.C.A.S.

Les résultats du CA 2016 du C.C.A.S seront reportés au Budget Primitif 2017 de la commune puisque le CCAS a été supprimé au 31 décembre dernier. Tout l'actif a été reversé à l'actif de la commune.

(Chaque conseiller ayant eu tous les documents, je ne reprends pas le détail dans ce compte rendu)

REUNION COMMISSION FINANCES : 28 Mars à 20h00 pour préparer le budget. L'éventuel hausse des taux d'imposition locaux sera décidé lors de cette réunion.

CENTRE SOCIAL du PAYS GUERCHAIS : La participation pour 2017 est prévue en très forte hausse. Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints rencontrent la directrice du Centre Social la semaine prochaine pour évoquer le devenir de notre participation. Il est probable que lors du

prochain conseil municipal, le devenir de la commune au sein des financeurs de cet organisme sera évoqué.

DEVIS de MARQUAGE AU SOL : Un seul devis est arrivé en Mairie, deux autres doivent suivre. Le Conseil donne pouvoir à la commission pour retenir le moins disant.

OPERATION ARGENT de POCHE 2017 : Avis favorable pour reconduction de l'opération cette année, à l'unanimité.

PANNEAUX INTERDICTION de CIRCULER : Pour les véhicules à moteur, sur les chemins de randonnée. En définitive c'est une entreprise locale qui réalisera les panneaux. Ils seront réglementaires mais en polyester. La commune de Moussé s'occupe de la commande mais une facture parviendra à chaque commune. Il faut compter une quarantaine de panneaux sur notre territoire, à poser.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES des 23 AVRIL et 7 MAI : Le bureau de vote, contrairement à ce qui se faisait précédemment, fermera à 19h00, d'où des plages horaires plus importantes (2h45). Un planning des permanences est arrêté. Il sera transmis à chaque conseiller par le secrétariat.

DEBAT AUTOUR DU COMMERCE COMMUNAL : Les gérants sont toujours présents. Ils n'ont pas confirmé officiellement leur date de départ. Les loyers ne sont pas honorés, la dette s'élève à 7.800 € (commerce + logement). Sur conseil de la Trésorerie, il sera prévu au budget primitif une provision pour impayés. Un courrier recommandé AR va être envoyé avant la fin de semaine exigeant une date officielle de départ des locataires. Si pas de réponse, procédure d'expulsion enclenchée.

Faut-il continuer d'avoir un commerce ?

Quel loyer pratiquer ?

Quels critères exiger des prochains gérants ?

Qu'attend la commune de son commerce, Quels services à la population voulons-nous ?

Autant de questions qu'il sera nécessaire d'aborder avant d'envisager une prochaine location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15